**Sous l’item « hôtels meublés »**

**Dans la phrase :** Les textes utiles afférents : [**relatif aux ERP d’hébergement**](https://www.sites-cites.fr/app/uploads/2022/05/textes-regime-hotels-meubles.pdf)**,** [**relatif au statut des occupants**](https://www.sites-cites.fr/app/uploads/2022/05/comparatif-statut-doccupation-des-hotels-meubles.pdf) ainsi que [**le texte du code de commerce ……**](https://www.sites-cites.fr/app/uploads/2023/12/texte-code-de-commerce.pdf) **s**upprimer lemembre de phrase *« ainsi que* [***le texte du code de commerce***](https://www.sites-cites.fr/app/uploads/2023/12/texte-code-de-commerce.pdf) *qui prévoit la publicité au registre des suretés des arrêtés d’insécurité, d’insalubrité et de sécurité incendie intéressant les immeubles où sont exploités des fonds de commerce à des fins d’hébergement »*

et introduire a la suite la mention suivante :

**Les textes utiles relatifs à la publicité au registre des suretés des arrêtés d’insécurité, d’insalubrité et de sécurité incendie intéressant les immeubles où sont exploités des fonds de commerce à des fins d’hébergement »**

Déroulant le paragraphe suivant :

Pour rappel, les immeubles dans lesquels sont exploités un fonds de commerce à des fins d’hébergement sont soumis, comme les immeubles à usage d’habitation, aux règles relatives aux procédures « habitat indigne ». À ce titre, ils peuvent être frappés d’arrêtés pris en application de :

- la mise en sécurité des Établissements recevant du public (ERP), à usage total ou partiel d’habitation : art L184-1 et suivants du CCH

- la police de la mise en sécurité et du traitement de l’insalubrité : art L.511-11 et suivants du CCH.

Ces arrêtés doivent être inscrits au registre des sûretés mobilières : **art R.521-1 et R 521-2 du code de commerce. (***lien à reprendre**sous le texte du code de commerce ci-dessus et existant )*

**Un arrêté du 26 juin 2024** *(lien avec l’arrêté* ) fixe pour ces immeubles, les informations devant figurer dans le bordereau et propose également en annexe un modèle de bordereau d’inscription:

- d’inscription au registre ;

*Ou* :

- d’inscription modificative ;

- de renouvellement d’une inscription ;

- de radiation d’une inscription.